CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2016



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 25 octobre 2016

La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le.la consommateur.rice et l'emploi

SOMMAIRE

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LA CONSOMMATEUR.RICE ET L'EMPLOI6
OPPORTUNITÉS POUR LE.LA CONSOMMATEUR.RICE ET L'EMPLOI6
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS6
DISCUSSION GENERALE14
Mutualité - M. Junique14
Organisations étudiantes et Mouvements de jeunesse - Mme Delair 15
Outre-mer-M. Lobeau17
Personnalité qualifiée - M. Aschieri18
Professions libérales - M. Chassang19
UNAF - M. Tranchand20
UNSA - Mme Arav21
Agriculture- M. Lainé23
Artisanat - Mme Marteau24
Associations - Mme Sauvageot26
CFDT - M. Saint-Aubin27
CFE-CGC - Mme Roche28
CFTC - M. Sagez30
CGT - Mme Cailletaud32
CGT-FO - M. Homez33
Coopération - Mme Lexcellent34
Entreprises - M. Grivot35
Environnement et nature - M. Bonduelle37
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS38
ANNEXE41
Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Martine Derobert,
rapporteure42

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. La séance est ouverte.

COMMUNICATIONS

M. le Président. Mes chers collègues, je vous livre quelques informations concernant la séance plénière exceptionnelle du 28 octobre 2016.

Ce 28 octobre 2016 correspond au soixante-dixième anniversaire de l'inscription du Conseil économique dans la Constitution. C'était le 27 octobre 1946.

Cet anniversaire est lourd de sens car l'inscription dans la Constitution de l'existence du Conseil économique constitue la garantie suprême de l'existence du Conseil économique et de la reconnaissance de son rôle.

Depuis lors, les nouvelles Constitutions - 1958 - ou les évolutions constitutionnelles - 2008 - n'ont fait qu'élargir le rôle du Conseil économique. Il s'agit donc d'un point de départ. Il était donc indispensable de célébrer cet anniversaire comme acte fondateur.

Le Président de la République a accepté, la semaine passée, l'invitation que je lui avais adressée de venir présider cette séance plénière exceptionnelle, en tant que garant de la Constitution. Il s'agit donc d'un moment très particulier et je remercie tous les membres du Conseil économique, social et environnemental d'être présents lors de cette plénière symboliquement importante pour l'assemblée à laquelle nous appartenons.

Le déroulement de cette séance plénière sera très simple.

Je ferai une intervention d'une dizaine de minutes sur le Conseil puis le Président de la République prononcera un discours dont je crois savoir qu'il sera porteur de sens pour nous.

Ce sera donc une cérémonie simple, dépouillée. En revanche, je ne vous cache pas l'importance qu'elle revêt, et donc, que revêt sa réussite, pour le CESE, ne serait-ce que par notre présence à tous. Du fait des contraintes de sécurité, je vous remercie d'être présents pour 10 heures au plus tard.

Nous sommes dans un moment marquant de la vie politique et institutionnelle du Conseil; aussi, il est essentiel que nous soyons présents sur le terrain de la communication. J'ai jugé nécessaire de donner notre vision des choses dans une interview accordée au journal *L'Opinion* parue hier.

En outre, je tiens à féliciter notre rapporteure du jour pour l'article du *Monde* de cet après-midi, tout comme le rapporteur de l'avis sur la dépendance, qui a fait l'objet d'un sujet aux *20 heures* de TF1 le 13 octobre dernier.

Enfin, je vous fais parvenir cet après-midi le document émanant du service d'information du Gouvernement consacré aux nouveaux indicateurs de richesse et où, dans son éditorial, le Premier ministre indique : « C'est ce même constat qu'a dressé le Conseil économique, social et environnemental dans son Rapport annuel sur l'état de la France, publié en juin dernier.

Je remercie cette assemblée de s'être mobilisée pour renforcer la légitimité des indicateurs qu'elle a elle-même, avec France Stratégie, contribué à sélectionner. Je souhaite qu'elle poursuive dans cette voie complémentaire au rapport du Gouvernement.»

Cet effort de communication et d'information est de notre responsabilité à tous et à tous les instants.

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LA CONSOMMATEUR.RICE ET L'EMPLOI

M. le Président. Mes chers collègues, notre ordre du jour prévoit l'examen du projet d'avis relatif à *La coproduction à l'heure du numérique.* Risques et opportunités pour le.la consommateur.rice et l'emploi, présenté par Martine Derobert, rapporteure, au nom de la section des activités économiques, présidée par Delphine Lalu.

Je tiens à saluer dans les tribunes la présence de M. Pierre Simon, membre du conseil d'administration de l'Amicale.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Madame la rapporteure, vous avez la parole.

Mme Derobert. Monsieur le président, madame la présidente, mesdames et messieurs les conseillers, chers invités, avant de vous exposer le projet d'avis sur la Coproduction à l'heure du numérique, permettez-moi, en premier lieu, de remercier très chaleureusement l'équipe administrative pour son implication et sa disponibilité, et l'ensemble des auditionnés pour leur contribution.

Merci également à notre présidente, Delphine Lalu, pour son soutien ainsi qu'à tous les membres de la section des activités économiques pour la qualité de nos échanges, et plus encore, pour le remarquable état d'esprit dans lequel ils se sont déroulés. Aucun sujet n'a été écarté au cours du débat, a fortiori ceux qui pouvaient soulever controverses.

J'aimerais, pour commencer, prendre le temps de vous présenter ce qu'est la coproduction (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

La coproduction est une notion difficile à appréhender : mal identifiée - tant par les pouvoirs publics que par le grand public, même si certains journaux lui ont donné un écho ces dernières semaines - pas ou peu mesurée, souvent désincarnée, elle est utilisée en sociologie et en marketing pour qualifier les différentes formes de participation du consommateur au processus de production des biens et services qu'il consomme.

Par analogie, la coproduction, c'est un peu comme la prose de Monsieur Jourdain : tout le monde en fait sans vraiment en avoir conscience. C'est pourtant une réalité quotidienne pour des millions de consommateurs dont les effets dépassent le cadre de la consommation.

Emploi, croissance, liberté, concurrence, régulation, fiscalité, protection sociale, citoyenneté, environnement, droits : la coproduction polarise tous les risques et toutes les opportunités qu'engendre la révolution numérique, même si, bien sûr, elle ne la résume pas.

Le constat dressé dans le rapport, élaboré à titre de support pour le présent projet d'avis, montre que la coproduction prend des formes très diverses.

On peut citer les formes « d'autoproduction dirigée » qui consistent à reporter sur le consommateur un certain nombre de tâches simples. Dans ce cadre, le consommateur est mobilisé comme un « *employé partiel de l'organisation* », par exemple, dans les secteurs de la distribution - encaisser soimême ses achats - dans celui des transports - réserver, imprimer, échanger ses billets, chez soi ou en gare auprès de l'automate - ou encore, de la banque - gérer l'ensemble de ces opérations sans l'intervention d'un employé - mais aussi dans les services publics - faire l'ensemble de ses démarches administratives en ligne auprès des services fiscaux ou sociaux - par exemple.

On peut également citer les dispositifs de « co-création » ou de « marketing participatif », dans lesquels le consommateur se voit déléguer des tâches plus complexes.

Appréhendé ici comme un « partenaire de marché », il est associé à la définition du produit ou du service, à sa conception, à sa commercialisation, à la réalisation de contenus, ou encore, au service après-vente.

Cela peut prendre la forme de boîtes à idées, de tests utilisateurs, de concours ou d'appels à projets sollicitant la créativité et le savoir-faire du consommateur, de forums d'entre-aide d'utilisateurs, ou encore, d'organisation d'évènements.

Il y a, enfin, les formes de coproduction, à l'initiative du consommateur, notamment pour des motifs économiques ou éthiques, à l'image des coopératives de consommateurs, ou encore, de projets communautaires tels que Wikipedia, le logiciel libre, le mouvement des « *Makers* ».

La coproduction concerne aujourd'hui tous les consommateurs. Les chiffres dont nous disposons sur certains secteurs sont éclairants :

- 50 % d'entre eux recourent régulièrement à la consommation collaborative;
- 88 % des clients des supermarchés ont déjà utilisé une caisse automatique;
- 70 % de ceux de la banque sont amenés à utiliser régulièrement les outils en ligne.

À titre d'exemple, en 2010, 52 % des Français fréquentaient leur agence bancaire plusieurs fois par mois. En 2014, ils n'étaient plus que 18 %.

Ce développement de la coproduction n'aurait pas été possible sans les outils numériques qui ont permis un accès démultiplié à un très grand nombre de services, suscité de nouveaux modès de consommation et de nouveaux modèles d'affaires.

Leurs usages brouillent la frontière entre consommation, travail et production, comme en témoignent l'apparition de nouvelles expressions telles que « consom'acteur » ; « prosomateur » ou « proNetariat ».

Le consommateur peut ainsi se retrouver, tour à tour, financeur - à travers le « *crowdfunding* » - offreur de bien - eBay - collaborateur-amateur - banque et assurances en ligne - prestataire de services - Blablacar, AirbnB, Uber - ou producteur d'informations ou de contenus - Waze, Facebook.

Si les outils numériques ont permis un développement sans précédent des trois formes de coproduction décrites, le développement de leur usage et l'arrivée des objets connectés a fait apparaître une nouvelle forme de coproduction à partir de la donnée, qui constitue une véritable rupture.

Une étude menée par le Boston consulting group (BCG) en 2011 a évalué la valeur marchande des données collectées auprès des consommateurs européens à 315 milliards d'euros. Le même BCG estime que, d'ici 2020, le marché européen des données personnelles représentera une valeur économique de 1 000 milliards d'euros.

Ces données - captées bien souvent hors du consentement réel du consommateur - offrent une nouvelle source de valorisation; elles permettent d'analyser son profil, ses habitudes, ses goûts, et même sa disposition à payer, et peuvent être revendues à des tiers, par exemple, pour des publicités ciblées.

Les acteurs de premier plan de l'économie numérique, principalement étrangers, tirent leur position dominante de leur capacité à profiter de cette nouvelle forme de coproduction des consommateurs.

Le numérique ne connaissant pas de frontières, c'est ici l'enjeu de la localisation de la création de valeur - avec des implications tant en matières fiscales que sur nos systèmes de redistribution et de solidarité - qui est soulevé.

Une société comme Facebook revendique ainsi 28 millions d'utilisateurs actifs en France, mais n'a payé, en 2014, que 320 000 € au titre de l'impôt sur les sociétés.

Le développement de la coproduction résulte aussi des aspirations des consommateurs au regard des possibilités qu'elle offre. Les études menées auprès d'eux mettent en avant des motivations diverses : économie, autonomie, praticité, gain de temps, reconnaissance, personnalisation.

Certaines formes de coproduction répondent par ailleurs à des attentes du corps social et à la volonté d'une consommation plus éthique et mieux maitrisée qui donne du sens à l'acte de consommation au-delà de la satisfaction du besoin.

Mais la coproduction soulève également de nouveaux enjeux pour les consommateurs, notamment :

- la question du partage de la valeur générée par cette coproduction;
- la question de l'accessibilité aux services numériques : on estime que cinq millions de Français sont concernés par la précarité numérique;
- ou encore celle des risques qu'elle induit, en termes de protection des consommateurs; d'utilisation de leurs données personnelles et d'atteintes à leur vie privée.

Parce que le consommateur est aussi un citoyen, un travailleur, un entrepreneur et un contribuable..., le développement de la coproduction a des effets qui dépassent la sphère de la consommation.

Tel est le cas notamment en matière d'emploi.

S'il est difficile de distinguer les effets de la coproduction des autres mutations en cours, celle-ci suscite des inquiétudes car la prise en charge par le consommateur ou l'usager d'un nombre croissant de tâches se traduit par un déport de fonctions depuis les salariés vers le consommateur ou l'usager ; consommateur ou usager bien souvent lui-même salarié.

Si les estimations entre destructions et créations d'emplois - liées à la digitalisation de l'économie et aux nouveaux modes de consommation - font l'objet de nombreux débats (la coproduction pouvant aussi stimuler la création d'emplois à haute et très haute qualification dans le domaine du numérique et favoriser l'émergence de nouvelles activités), il ne fait guère de doute que notre tissu d'emploi connaitra des bouleversements dans les prochaines années.

Il en va de même pour le tissu économique.

Si notre pays dispose d'atouts pour réussir sa transition numérique - à commencer par le dynamisme de ses *start-up* et le développement de l'économie collaborative - l'essor de la coproduction et le poids croissant pris par les consommateurs dans la chaîne de valeur, entrainent d'importantes mutations.

Ainsi, la coproduction peut favoriser de nouvelles formes d'intermédiation et le développement d'une filière numérique dynamique, mais elle introduit également des distorsions de concurrence, notamment au bénéfice des entreprises de l'économie de plateformes - en raison d'un différentiel d'obligations règlementaires, sociales et fiscales - mais aussi au profit des grands acteurs du numérique, principalement américains.

Sur le plan environnemental, là encore, les effets de la coproduction sont ambivalents : l'économie collaborative promeut des modes de consommation davantage axés sur l'usage que sur la possession, mais dont le bilan environnemental dépend des pratiques des consommateurs et doit prendre en compte l'empreinte des technologies utilisées.

Différencier ce qui est de l'ordre de la consommation, et donc de l'usage d'un produit ou d'un service, de la participation du consommateur à la réalisation de l'offre et à la création de valeur, est donc nécessaire pour cerner les enjeux de la coproduction.

Jusqu'à aujourd'hui, le mécanisme de partage de la valeur dans les économies développées était fondé sur une transformation des gains de productivité en pouvoir d'achat et en emplois.

La vague de transformation numérique en cours et le développement de la coproduction affectent ce mécanisme, avec des effets déstabilisateurs sur notre modèle économique et social.

En la matière, les avantages et les inconvénients de la coproduction ne s'annulent pas.

La révolution que nous vivons est profonde, rapide et trop structurante pour que nous puissions nous permettre de confondre opportunités et opportunisme.

Face à cette situation, il nous faut refuser l'antienne du « il est déjà trop tard », mais refuser, aussi, de nous voiler la face en attendant de voir venir.

Les enjeux de la coproduction soulèvent des questions fondamentales :

- comment adapter nos régulations aux nouveaux modes de consommation tout en favorisant le potentiel de croissance que représente l'économie numérique pour notre pays?
- comment accompagner les transitions en cours tout en préservant les mécanismes de solidarité qui fondent notre pacte social ?

En résumé, quelle société voulons-nous?

Dans un contexte incertain et évolutif, nul doute que ces questions devront être reposées régulièrement. Néanmoins, le projet avis qui vous est soumis constitue un premier point d'appui pour y répondre.

Je ne présenterai ici, et pour chaque axe retenu, que les propositions les plus importantes.

Premier axe : reconnaître, encadrer et sécuriser la contribution du consommateur.

L'apport du consommateur à notre économie doit être mieux reconnu. Il convient donc de réaliser une évaluation de la coproduction et de pérenniser cette mesure par l'intégration d'un indicateur dans la statistique nationale. Cette évaluation peut s'appuyer sur le modèle de celle menée par l'Insee, en 2010, sur le travail domestique.

Se pose ensuite la question de la valeur générée par la coproduction et de sa redistribution. Cette question peut être abordée au niveau collectif, via la fiscalité.

Nous l'avons dit, des entreprises de l'économie numérique, basées à l'étranger, génèrent des revenus à partir du territoire français, en valorisant les données des consommateurs français, tout en s'exonérant de l'effort fiscal collectif.

En la matière, le principe de l'équité fiscale doit redevenir la règle et ce, indépendamment du vecteur de création de richesse. Nous affirmons, dans ce projet d'avis, que le niveau international - notamment le cadre de l'OCDE et celui de l'Europe - sont les plus pertinents pour résoudre cette problématique.

Néanmoins, le projet d'avis préconise, que si les initiatives en cours à ces niveaux n'avançaient pas assez vite, il conviendrait de lancer une étude d'impact afin d'expertiser les pistes en débat pour mieux prendre en compte la valeur des données des consommateurs dans notre fiscalité.

Adapter nos régulations passe également par une meilleure prise en compte dans notre droit des nouveaux enjeux et des nouveaux acteurs de la coproduction.

Le projet d'avis préconise notamment la création, au niveau européen, d'un statut juridique de la plateforme, mieux adapté que le statut actuel de l'hébergeur qui bénéficie d'une responsabilité limitée.

En outre, la loi pour une République numérique prévoit par exemple que les plateformes doivent donner une information loyale au consommateur. Pour donner corps à ce principe de loyauté, nous proposons de créer un espace de signalement en ligne des pratiques contraires à ce principe de loyauté.

Par ailleurs, notre droit des données personnelles est mal adapté aux nouveaux enjeux que pose l'abondance des données dans l'univers numérique. C'est pourquoi nous proposons de reconnaître, en droit, le principe d'« autodétermination informationnelle », suggéré par le Conseil d'État et qui consiste à garantir à chaque individu le contrôle de ses données.

Cela passe aussi par une meilleure information des consommateurs. Nous préconisons notamment, la mise en place d'un comparateur public des conditions générales d'utilisation et des politiques d'utilisation des données personnelles des plateformes numériques.

Deuxième axe : encourager une coproduction favorable à la croissance et à l'emploi

Le deuxième axe d'actions est l'accompagnement des acteurs économiques - entreprises et travailleurs... - dans leur transition.

À cet égard, il nous semble essentiel que les pouvoirs publics garantissent une concurrence loyale entre les acteurs.

Afin d'éviter toute forme de distorsion, le projet d'avis recommande que les acteurs de l'économie numérique soient soumis aux mêmes règles que leurs homologues, non dématérialisés. De même, dans les nouvelles formes d'activité, ils doivent bénéficier des mêmes droits et protections que celles reconnues aux professionnels et aux salariés.

En matière d'emploi, le volontarisme est indispensable.

La protection de notre potentiel d'emploi suppose que la politique de formation des salariés soit adaptée et qu'elle leur permettre d'acquérir les compétences et les qualifications nécessaires.

Face aux enjeux de la transition numérique, il convient de mobiliser les branches professionnelles afin d'anticiper et d'accompagner la transformation des métiers et des emplois.

Le projet d'avis préconise de réaliser des études prospectives sur l'évolution des métiers et des qualifications ; de définir en conséquence les actions de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences prioritaires et d'engager rapidement les programmes de formation correspondants.

Nous suggérons également que les dispositifs publics d'aide et de soutien aux entreprises soient mis à profit pour accompagner leur développement économique et numérique dans un sens favorable à l'emploi de qualité.

Troisième axe : Privilégier une coproduction respectueuse de l'intérêt collectif.

Une coproduction respectueuse de l'intérêt collectif suppose que l'ensemble des citoyens soient en mesure d'y participer et de lutter contre la précarité numérique. Plusieurs actions sont entreprises en ce sens, notamment dans le cadre des « Espaces publics numériques » et de l'initiative « Grande école du numérique ».

Nous demandons que ces initiatives soient élargies à l'ensemble des publics concernés et qu'elles bénéficient des moyens humains et financiers nécessaires.

Par ailleurs, le Défenseur des droits a récemment rappelé l'enjeu de l'accessibilité des services publics, alors que certaines démarches ne sont désormais accessibles qu'en ligne. Si l'accès aux services de l'État, via des plateformes dédiées, n'est pas à remettre en cause, le maintien du choix des canaux d'accès est l'une des conditions de l'égalité de traitement des citoyens.

Aussi, nous préconisons de soumettre les services publics à un principe d'accessibilité en garantissant aux usagers un accès physique de proximité.

Nous proposons également que la médiation numérique relève des missions des services publics locaux.

Concernant le bénéfice environnemental de la coproduction, l'information publique doit être améliorée. C'est pourquoi le projet d'avis préconise d'intégrer dans les documents d'analyse de cycle de vie des produits et services, l'impact de la coproduction.

Le projet d'avis appelle également à mieux valoriser, au niveau local, l'apport des plateformes collaboratives dans les différents schémas des collectivités territoriales, lorsque leur action s'inscrit dans un objectif d'intérêt général, par exemple, en matière d'environnement ou d'économie locale.

Enfin, il convient de favoriser les formes de coproduction qui associent les consommateurs et les citoyens.

Une première piste est de développer le Service public de la donnée, dont l'existence a été consacrée par la loi pour une République numérique. Sur la base d'expériences existantes - notamment celles menées par la Fondation internet nouvelle génération - ce service public pourrait être étendu à d'autres données tout en garantissant aux citoyens le contrôle des données qui les concernent.

Un autre levier est de favoriser les modes de gouvernance des plateformes qui accordent une place à l'ensemble des parties prenantes, notamment les utilisateurs. Ceci passe notamment par la promotion, en particulier auprès des jeunes entrepreneurs, du « coopérativisme de plateforme », à savoir l'application des principes coopératifs à l'économie numérique.

Pour conclure, je veux préciser que ce projet d'avis n'a pas vocation à embrasser l'ensemble de la thématique du numérique. Il n'a pas non plus l'ambition d'épuiser le sujet dont les implications sont très larges. Il fait le choix, d'en éclairer une facette, et de l'aborder sous un angle bien particulier, souvent peu usité - celui du consommateur - mais qui, à lui seul, révèle déjà l'ampleur de la transition dans laquelle notre société est engagée.

Il pose l'exigence d'articuler le progrès social et la protection des consommateurs avec le progrès technique et l'évolution de notre société;

Il réaffirme également, le rôle essentiel des pouvoirs publics pour mettre en œuvre les régulations nécessaires afin de préserver notre cohésion sociale, les droits consommateurs et la compétitivité des entreprises, tout en soutenant le potentiel de croissance que représente l'économie numérique pour notre pays.

Ce projet d'avis fait le pari qu'une telle conciliation est possible. Elle nous paraît même indispensable! Je vous remercie pour votre écoute.

(Applaudissements)

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale est ouverte. La parole est à M. Junique, au nom du groupe de la mutualité.

Mutualité - M. Junique

M. Junique. Monsieur le président, madame la rapporteure, chers collègues, la coproduction désigne l'activité par laquelle le consommateur contribue à la production du bien ou du service qu'il consomme.

Ce mode de production n'est pas nouveau dans son principe. Les activités qui y sont associées, notamment le partage de particulier à particulier ont pris corps il y a parfois bien longtemps: le mouvement mutualiste et coopératif, les « tontines », les associations et les fondations et plus récemment les systèmes d'échanges locaux et les AMAP ont préexisté aux plateformes collaboratives.

Ce qui pouvait apparaître, il y a encore quelques années, comme une activité marginale se transforme progressivement en une réalité économique tangible, créant du lien social tout en stimulant l'innovation et l'entrepreneuriat.

Si la place de la coproduction dans l'économie française ne représente encore qu'une part limitée de l'activité, elle recèle, et c'est une réalité, un potentiel de développement important reposant sur des changements de fond du comportement des consommateurs et des acteurs.

La coproduction est de plus en plus ancrée dans les habitudes de la consommation ainsi que dans la vie quotidienne. Aujourd'hui, la consommation se fait collaborative, la production contributive, le financement participatif, en grande partie sous l'impulsion de la transition numérique. Dans le domaine de la santé, la règle de la coproduction, c'est-à-dire de la logique participative, est aujourd'hui une réalité.

De ce point de vue, la question des données de santé présente une sensibilité particulière qui a été développée dans le projet d'avis et je salue Martine Derobert pour le formidable travail qui a été réalisé au sein de la section. Si leur sécurisation est indispensable, il faut également reconnaître qu'elles peuvent représenter un outil majeur de la santé publique. En effet, des millions d'informations transitent aujourd'hui - notamment via des objets connectés - qui, si elles sont sécurisées et anonymisées, peuvent être un formidable levier pour mieux connaître les maladies, développer des outils au service de la pharmacologie, de la pharmacovigilance et de la prévention.

Le groupe de la mutualité appuie la proposition de lancer un débat national et éthique, porté notamment par la Conférence nationale de santé.

Il est indispensable pour déterminer dans quelles conditions utiliser ce formidable gisement de données précieuses pour améliorer le fonctionnement du système de santé, son évaluation, et donc, la qualité de la prise en charge des patients.

Le développement rapide de nouvelles formes de production interroge la doctrine fiscale et sociale appliquée dans notre pays et soulève de nombreuses questions en termes d'emplois, d'accès à la protection sociale et de protection du consommateur.

Le groupe de la mutualité restera vigilant sur ces points pour favoriser un modèle plus solidaire et donner à l'action publique un rôle majeur dans la régulation de ces formes émergentes.

Mais la coproduction est aussi un espace de liberté pour de nouvelles formes de production et il peut participer à un nouveau modèle économique s'appuyant sur la notion de partage - partage de la valeur, partage de la décision, partage de l'intérêt mutuel - dans lesquels les acteurs de l'économie sociale et solidaire se retrouvent. Comme le souligne le projet d'avis, les valeurs fondant l'économie sociale et solidaire forment un cadre adapté à l'objectif de partage de la gouvernance. C'est bien dans ce sens que se développent des initiatives favorisant le mode de l'organisation coopérative dans l'économie numérique.

Le groupe de la mutualité votera ce projet d'avis tout en rappelant que les outils de la transition numérique devront pouvoir être partagés par tous et que la question de la précarité numérique reste une question essentielle.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Delair, au nom du groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et Mouvements de jeunesse - Mme Delair

Mme Delair. La coproduction est-elle uniquement synonyme de perte d'emploi, de dégradation de nos solidarités collectives ou d'accaparement de richesse par une minorité d'individus? Pas uniquement, mais à la condition qu'il existe des mécanismes de protection, de régulation et de répartition des richesses dont les pouvoirs publics soient les garants.

Le numérique est devenu incontournable dans le débat public tant il restructure considérablement la société. Dans ce contexte de transition où les repères traditionnels sont brouillés, le numérique suscite tantôt de l'enthousiasme et de la fascination, tantôt de la crainte et de l'appréhension. Il en va de même pour les nouveaux modes de consommation et de production qu'il entraîne.

La question du numérique et de ses conséquences doit être pensée avec prudence. Ne nous laissons pas prendre par la fascination d'un terme relevant souvent de messages contradictoires. Ne cédons pas à la diversion d'un débat « pour ou contre ».

Les transformations du numérique s'opèrent. Elles n'auront de sens que si elles se font au service de l'amélioration des conditions de vie des individus et répondent à leurs besoins et leurs attentes. C'est tout l'enjeu des défis qui nous attendent: faire du numérique un outil au service de l'humain et non l'inverse.

Le projet d'avis dont nous débattons aujourd'hui a réussi à répondre à cet enjeu. Il a rassemblé les militants de la société civile, autour de pistes de travail et de premières réponses qui s'appuient sur nos mécanismes de solidarité et tentent d'étendre le champ démocratique à un domaine dont il était jusqu'à présent exclu.

En effet, le projet d'avis positionne ses préconisations comme les nouveaux outils de régulation et de protection à la disposition des pouvoirs publics. Dans notre démocratie, redonner du pouvoir aux pouvoirs publics sur cette question, c'est redonner du pouvoir aux individus afin de garantir les valeurs d'égalité, de solidarité et de justice.

Du projet d'avis, le groupe retient les conditions sans lesquelles toutes perspectives d'évolution dans l'intérêt des citoyens seraient impossibles. Il est urgent de bénéficier des indicateurs nous permettant de comprendre de quoi nous parlons. Quel est le niveau de contribution du consommateur? De quelle création de richesse parle-t-on? Quel travail est créé par le consommateur et comment les richesses produites sont-elles réparties?

Ces questions amènent inévitablement à repenser de quelle manière le consommateur/travailleur, non seulement perçoit un retour de son travail, mais également de l'exploitation de ses données personnelles qu'il laisse bon gré mal gré à disposition. Le projet d'avis préconise que la redistribution des richesses créées se fasse par la fiscalité, tout en garantissant l'impérieuse nécessité de protéger les données du consommateur et de respecter la vie privée. Notre groupe appuie avec force ces préconisations et tout particulièrement la nécessaire réflexion relative à l'égalité fiscale au niveau européen. Repenser une imposition territoriale dans une société où la valeur se crée de manière transnationale est un défi majeur qui nous attend.

Enfin, notre groupe a été particulièrement sensible aux enjeux d'équipement, d'accès, d'information et d'éducation visant à donner les outils de compréhension aux jeunes et à accompagner les moins jeunes dans un univers où les métiers se transforment profondément.

Pour conclure, je souhaite remercier notre rapporteure et notre présidente de section, ainsi que l'ensemble de l'administration, qui ont mené un travail de qualité et su faire aboutir cette proposition d'avis en un compromis ambitieux, dans une ambiance studieuse et amicale.

Ce projet d'avis va dans le sens d'une appropriation des transformations qui sont à l'œuvre, dans l'intérêt des citoyens et des valeurs de solidarité auxquelles nous sommes attachés. Notre groupe le votera favorablement.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lobeau, au nom du groupe de l'Outremer.

Outre-mer-M. Lobeau

M. Lobeau. Monsieur le président, madame la rapporteure, chers collègues, en Outre-mer, la révolution numérique est en marche, mais il existe un véritable défi technologique, celui de l'installation des réseaux numériques pour couvrir et desservir l'intégralité des territoires ultramarins. En l'état, nous subissons encore la fracture numérique et certaines régions ultramarines sont de véritables zones blanches. Toutefois, la coproduction numérique prend progressivement naissance et vient impacter les modes de vie ultramarins. Désormais, le consommateur ultramarin voit son accès aux services et aux biens s'élargir davantage en supprimant les contingences liées aux déplacements et à la distance. C'est une véritable opportunité.

La coproduction numérique apporte mouvement, foisonnement d'initiatives qui constituent de nouveaux leviers pour nos économies insulaires qui ont besoin de croissance et de nouveaux marchés. Cependant, comme le fait remarquer Mme la rapporteure, dans le projet d'avis, la difficulté consiste en un égal accès des consommateurs sans porter atteinte à leurs droits. Cette coproduction dématérialisée se nourrit de la disparition de métiers pouvant générer à terme encore plus de précarité et de chômage. Il est donc nécessaire que l'État et nos collectivités impulsent des formations et des reconversions professionnelles induites par la transmission numérique.

De toute évidence, la coproduction numérique va encore s'amplifier pour devenir la nouvelle forme d'échanges et de commerce. Ce changement s'impose encore plus dans les Outre-mer que dans l'hexagone. Le fait que l'économie numérique soit encadrée par des moyens humains et techniques permet une saine concurrence et la protection des consommateurs.

Le groupe de l'Outre-mer félicite la présidente, la rapporteure, la section ainsi que les administrateurs pour ce projet d'avis. Le groupe de l'Outre-mer le votera favorablement.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Aschieri, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée - M. Aschieri

M. Aschieri. Monsieur le président, chers collègues, derrière un titre, peutêtre, peu accrocheur, le projet d'avis et le rapport dont nous débattons traitent de questions centrales pour l'avenir de notre société. En effet, le développement du numérique et d'Internet ont donné une dimension nouvelle à des pratiques de coproduction, de collaboration, de coopération qui ne sont pas une nouveauté en elles-mêmes. Ces pratiques et leur développement correspondent à des aspirations, largement partagées, d'être associé, de prendre en main ce qui nous concerne. Elles traduisent des valeurs, comme celles du partage, de plus en plus reconnue et importante pour la société. Elles donnent un regain d'intérêt à la notion ancienne de communs.

Cependant, elles produisent aussi de la valeur et la manière dont cette valeur est répartie peut avoir des conséquences redoutables sur notre modèle social, fondé sur des financements solidaires et redistributifs. Au nom du partage, le lien social peut être menacé.

Elles peuvent également avoir des conséquences - encore difficiles à mesurer mais sans doute considérables - sur l'emploi et les métiers, mais aussi sur le travail lui-même et l'organisation de la production, notamment en effaçant la frontière entre producteurs, productrices et consommateurs, entre professionnels et particuliers. Si elle semble donner à ces derniers une forme de liberté, de nouveaux pouvoirs, elles peuvent en même temps être de redoutables menaces. Je pense à la question de la maîtrise des données qui a déjà fait l'objet d'un important avis du CESE. Je pense aussi au profilage des utilisateurs et au risque d'enfermement dans des choix préétablis dans les algorithmes. Enfin, n'oublions pas que le numérique a des conséquences qui ne sont pas neutres en matière environnementale.

Le projet d'avis que nous allons voter a le mérite de prendre en compte toutes ces dimensions et de rechercher une voie entre un rejet stérile et l'illusion béate devant une forme de déterminisme technologique. Il trace un cadre et des pistes visant à préserver notre modèle social, à protéger le consommateur, l'emploi, sans pour autant empêcher l'initiative et entraver les possibilités nouvelles offertes par le numérique. Il s'efforce de montrer que les politiques publiques ont un rôle à jouer en la matière. Cette réflexion est à pousser encore. Par exemple, les préconisations sur la fiscalité ont besoin d'être précisées et débattues pour se traduire concrètement. La question des conséquences sur le contenu du travail a besoin d'être traitée. Ce projet d'avis est selon moi une étape importante et positive. C'est pourquoi je le voterai.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de faire une remarque et une suggestion. Notre assemblée a adopté au cours des années passées plusieurs textes traitant du numérique et de ses conséquences sur la société. Il va prochainement en adopter d'autres. Il serait dommage de laisser ces réflexions dispersées. Il me semble qu'il pourrait y avoir un intérêt à les rassembler, par exemple à l'occasion d'une initiative, d'un débat ou d'un colloque. Notre assemblée montrerait encore mieux sa capacité à réfléchir sur des questions d'avenir. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Chassang, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Chassang

M. Chassang. Des entreprises telles qu'Uber, Leboncoin, Blablacar ou encore Airbnb, étaient encore inconnues il y a moins de dix ans. Aujourd'hui, ce sont des acteurs incontournables de notre économie et surtout de notre vie quotidienne. Les points communs de ces *blockbusters* sont d'avoir été initialement conçus pour répondre à un besoin de services entre particuliers avant de devenir, en très peu de temps, des leaders mondiaux, bousculant au passage les acteurs traditionnels des secteurs concernés.

Comme toute révolution, la révolution numérique porte un processus de destruction créatrice :

- destruction d'une part, avec la disparition progressive des emplois non qualifiés dont le nombre est déjà en baisse avec la fragilisation de certains secteurs d'activité;
- créatrice de nouveaux emplois par ailleurs, puisque « 65 % des écoliers d'aujourd'hui pratiqueront, une fois diplômés, des métiers qui n'ont pas encore été inventés ; et que de nouveaux besoins de consommation naitront de la société numérique ».

La révolution numérique modifie en profondeur notre façon de travailler, de vivre, de consommer et de communiquer. Mais chaque citoyen doit pouvoir bénéficier des formidables opportunités qu'elle offre, ce qui n'est pas encore le cas.

Ainsi, comme le souligne le projet d'avis du CESE, il est primordial :

- de résorber la fracture numérique par une couverture intégrale en internet fixe et mobile de l'ensemble du territoire;
- de mettre en place une réelle stratégie à l'échelle européenne ;
- et d'investir encore plus dans la formation.

Sur ce dernier point, saluons l'initiative de l'» École 42 » créée par Xavier Niel, l'unique école d'informatique entièrement gratuite sans condition de diplôme qui s'est lancée dans l'autoformation sur cette nouvelle économie.

Le monde numérique abolit les frontières de lieux, d'espace et de temps mais également celles de la vie privée, ce qui pose de nouveaux problèmes en termes de sécurisation des données et de Droit de la personne.

Sur ce point, le projet d'avis du CESE ne répond pas suffisamment aux problématiques soulevées par le traitement des données et le respect de la vie privée.

Ce sujet est pourtant crucial. Sans aller rechercher les pratiques des géants du Web que sont Google, Apple, Facebook et Amazon, tout près de nous, l'exemple de nos journaux en ligne est éclairant : ces derniers tirent une partie de leur revenu de la revente des données de leurs visiteurs à des entreprises tierces.

Les données sont un enjeu crucial, parce qu'elles sont devenues la nouvelle monnaie du monde numérique. Pour accéder à des services en apparence gratuits, il est demandé à l'utilisateur de renseigner un formulaire. Le prix à payer pour utiliser le service est de consentir à céder ses données personnelles. En deux mots : si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit!

C'est pour préserver la sécurité de leurs données que la plupart des professions libérales détentrices du secret professionnel - comme les avocats et les médecins - correspondent aujourd'hui par des messageries privées et sécurisées qu'ils financent eux-mêmes.

Aussi, le groupe des professions libérales préconise la création d'une réglementation spécifique, sur le modèle d'un Code du traitement des données et du respect de la vie privée.

Concrètement, il deviendrait possible d'avoir accès à des plateformes numériques interdisant l'exploitation des données privées sans l'accord de leurs propriétaires.

Nous assistons aujourd'hui à une mutation radicale de l'économie. Le groupe des professions libérales souhaite que la France se donne les moyens d'en faire des opportunités de progrès et d'activité pour tous plutôt qu'un facteur de risques et d'exclusion.

Vous l'aurez compris, le groupe des professions libérales votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Tranchand, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Tranchand

M. Tranchand. Monsieur le président, madame la présidente de la Section, madame la rapporteure, chers collègues, mesdames et messieurs, dans la coproduction, la place du consommateur oscille entre sa mise au travail par

une forme moderne d'exploitation et sa participation permettant son émancipation. Par le présent projet d'avis, vous recherchez, madame la rapporteure, les voies et moyens pour que la deuxième hypothèse l'emporte sur la première.

Le groupe de l'UNAF, représentant les familles largement concernées par la consommation, partage dans leur ensemble les propositions formulées dans le projet d'avis et souhaite mettre l'accent sur trois d'entre elles.

En premier lieu, donner toute sa portée au principe de loyauté des plateformes est essentiel, indispensable et urgent. La relation entre la plateforme et l'utilisateur est caractérisée par une très forte asymétrie informationnelle ainsi que par un déséquilibre structurel important. Par la mise en œuvre du principe de loyauté, il s'agit de redonner - en direction et au profit du consommateur - un équilibre sur des éléments tels que les modalités de rémunération des plateformes, le cadre juridique applicable, les obligations fiscales des parties, les critères de classement de référence.

En deuxième lieu - et c'est d'importance pour le groupe de l'UNAF - avancer vers la voie de l'autodétermination informationnelle pour mieux garantir la protection des données personnelles des consommateurs. Il s'agit de donner à l'utilisateur le contrôle de ses données et, plus encore, la capacité de les mobiliser à des fins personnelles. L'utilisateur n'est plus passif, il devient partie prenante de cette société des données. Concrètement, il doit pouvoir lire, modifier ou supprimer ses données personnelles et choisir avec qui il veut les partager.

Enfin, Le groupe de l'UNAF soutient la proposition pour le développement du « coopérativisme de plateforme ». Chaque utilisateur devient ainsi détenteur de la plateforme donc partie prenante de la constitution des règles de cette dernière via une gouvernance démocratique. L'utilisateur peut ainsi agir sur les conditions de tarification, les droits sociaux ouverts aux travailleurs, les réglementations concernant le déréférencement.

Le groupe de l'UNAF vous remercie, madame la rapporteure, pour ce travail très documenté et votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Arav, au nom du groupe de l'UNSA

UNSA - Mme Arav

Mme Arav. Monsieur le président, chères Martine Derobert, rapporteure, et Delphine Lalu, présidente de la section, mes chers collègues, l'implication du consommateur dans la production n'est pas nouvelle, mais l'arrivée du numérique en modifie les paramètres, accélère voire « *disrupte* » les modèles économiques et sociaux et leurs segmentation - consommateurs/producteurs,

22

créateur/prescripteur, salariés/individuels - et fait apparaître une nouvelle valeur économique : la donnée.

Si l'éclosion de cette nouvelle économie est pleine de promesses, tant pour le consommateur - avec une plus grande flexibilité d'usage et une personnalisation de ses relations - que pour nos entreprises qui en ont intégré ses usages - et plus encore nos *start-up* - elle crée également de nouvelles césures.

Il s'agit en premier lieu de l'accès, suivi de l'appropriation de l'outil numérique, que ce soit du côté des particuliers mais aussi des entreprises. Se saisir de cette nouvelle économie nécessite des infrastructures adaptées tant en haut débit et équipement qu'en relais pour les personnes les plus éloignées d'un usage aisé et sécurisé. Il ne suffit pas de savoir jouer ou « googoliser » pour anticiper sur le fonctionnement d'un algorithme d'interface. Des relais physiques restent nécessaires, notamment pour les services publics.

La coproduction liée au numérique - et plus encore avec l'intelligence artificielle - illustre combien les métiers sont percutés dans le rapport aux compétences et les valeurs redistribuées suivant que l'on maîtrise ou que l'on soit mis en concurrence avec la technologie. Pour y répondre, l'accent doit être mis sur la formation initiale bien sûr - et ce dès le plus jeune âge - mais aussi tout au long de la vie car les langages de codes évoluent et plus encore l'approche systémique qui en découle.

Une attention plus particulière doit être mise en place pour accompagner la mutation des emplois dans les secteurs les plus fragilisés structurellement, par exemple le secteur bancaire.

Si dans un premier temps ce sont les plateformes elles-mêmes qui ont introduit un nouveau modèle économique, l'analyse montre que plus que le support, c'est la structure même de la chaine de valeur et de sa redistribution - nature des investissements dans la production, modèle coopératif ou captateur, répartition fonctionnelle territoriale - qui induisent les plus fortes ruptures. De plus, la constitution de la valeur via la coproduction peut se faire à un double niveau, dans la production elle-même mais aussi en termes d'informations particulières et de données personnelles que l'on communique plus ou moins volontairement et consciemment. Les réponses sont donc plurielles.

Pour les consommateurs, il s'agit de renforcer leur véritable capacité d'appréhension des plateformes et autres GAFA, mais aussi de la nature réelle de leurs contributions et de la valeur de ces dernières dans la production et la création de richesses.

L'UNSA soutient donc les propositions du CESE concernant l'étude d'évaluation de la contribution des consommateurs et d'établir dès à présent les conditions de régulation et de règlementation de l'économie de plateformes afin d'assurer une meilleure transparence et un meilleur respect des consommateurs, dont le respect de la vie privée et des données personnelles sensibles, notamment dans le domaine de la santé.

Notre modèle social est également questionné. C'est à toutes les parties prenantes de se saisir du sujet pour favoriser un modèle inclusif et limiter les processus d'évitement : Berlin a su sérieusement contraindre AirBnB et, New-York, Uber.

Dans un objectif de justice fiscale et d'accès à tous, la DGCCRF doit formuler des priorités sur ce type d'investigation et les régulations à apporter. L'UNSA soutient également la nécessité d'établir un véritable statut juridique européen de la plateforme numérique et permettre ainsi une fiscalité européenne et/ou nationale appropriée.

L'UNSA votera favorablement ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Lainé, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture- M. Lainé

M. Lainé. Monsieur le président, madame la rapporteure, mesdames, messieurs, mes chers collègues, en choisissant de traiter de la coproduction, vous avez en réalité décidé, madame la rapporteure, d'aller beaucoup plus loin que le sujet prévu. Vous avez soulevé des problématiques fondamentales pour notre société et vous les avez traitées avec beaucoup d'intelligence et de nuance.

Ainsi, par exemple, les questions que vous posez sur une juste répartition de la valeur ajoutée, notamment au profit des consommateurs-producteurs, nous les partageons également dans le secteur agricole. Dans notre système économique globalisé et aux multiples acteurs, la valeur ajoutée tend à se concentrer dans les mêmes mains au détriment des véritables producteurs. Il faut sans doute, comme vous le préconisez, mettre en place des outils de mesure de la richesse ainsi créée par tous les maillons de la chaîne.

Nous partageons également vos inquiétudes et vos préoccupations sur les données produites et divulguées par tout un chacun, au gré de ses achats, de ses échanges ou de ses consultations sur internet.

Dans le secteur agricole, les professionnels sont hyper-connectés et produisent des données sur l'état de leurs récoltes, le prix de leurs produits, la santé de leurs animaux, l'amortissement de leurs matériels, le taux d'humidité de leurs sols. Leur activité est tracée et répertoriée quotidiennement, souvent à leur insu.

Toutes les propositions qui permettront de mieux sécuriser les données sont donc les bienvenues.

D'une manière générale, votre projet d'avis nous montre, madame la rapporteure, que le numérique a réduit les temps de contact et supprimé de nombreux intermédiaires mais que, dans ce nouvel espace, les abus et les dérives sont apparues rapidement, sans régulation. L'enjeu est aujourd'hui de parvenir à redéfinir des règles du jeu pour que les activités numériques soient menées de manière équitable et sécurisée.

Pour le groupe de l'agriculture, cela passe d'abord par une formation des plus jeunes à la réalité numérique. Il faut comprendre, dès le plus jeune âge, que les règles fondamentales de la vie en société et de la vie économique sont identiques dans le réel et dans le virtuel, que le numérique ne permet pas de s'affranchir de toutes les contraintes.

Cela passe également par une responsabilisation des acteurs économiques les plus puissants de l'économie numérique qui doivent être sensibilisés aux mêmes enjeux.

Mais nous vous rejoignons dans votre conclusion. Ce n'est pas la crainte qui doit nous faire avancer mais bien la volonté que chacun puisse tirer profit du numérique pour stimuler ainsi l'activité économique.

Madame la présidente, madame la rapporteure, le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce texte.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Marteau, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - Mme Marteau

Mme Marteau. Monsieur le président, chers collègues, avec l'essor du numérique et d'internet, de nouveaux modes d'association des consommateurs ont permis le développement de plateformes collaboratives où des particuliers sont mobilisés en tant qu'offreurs de biens ou de services à d'autres particuliers.

Cette économie collaborative est en pleine expansion. Ainsi, 70 % des internautes français ont déjà acheté ou vendu sur des sites de mise en relation de particuliers et 5 % de la population française (voire 12 % pour les moins de trente ans) tire plus de la moitié de ses revenus de ce système.

De plus, cette économie couvre un nombre croissant de domaines. Ainsi par exemple, se développent des offres de services en plomberie, peinture, coiffure et soins de beauté, réparation automobile, etc.

Or, si cette évolution répond à de nouvelles attentes de consommation, elle soulève également de nombreuses questions : sur l'avenir de notre tissu économique, de l'emploi, de la protection sociale et de la contribution à la solidarité nationale. Autant de risques face auxquels notre règlementation actuelle est soit inadaptée soit inappliquée.

En effet, l'économie collaborative permet à ses acteurs de s'exonérer des normes, et des charges sociales ou fiscales qui s'appliquent aux activités hors ligne intervenant sur des champs identiques.

Ainsi, dès lors qu'elle dépasse le simple échange de services entre particuliers, cette économie induit bien souvent une concurrence déloyale. Elle est aussi porteuse de dangers pour les consommateurs qui recourent à des offres de services sans être assurés qu'elles soient réalisées avec les compétences et savoir-faire requis, et donc sans garantie de qualité ni possibilité de recours. Ces effets sont favorisés par le mode de fonctionnement de l'économie collaborative qui conduit à brouiller les frontières traditionnelles entre les statuts de particulier et de professionnel.

Dans ce paysage, les propriétaires des plateformes sont les premiers à en tirer profit, en s'appuyant sur l'immense force de frappe permise par Internet et sur le statut européen d'hébergeur qui les exonère de responsabilité quant aux contenus qu'elles proposent, ou encore en utilisant les failles des mécanismes fiscaux pour éviter l'impôt sur notre territoire.

Toutes ces problématiques exigent une intervention de la puissance publique. Le défi n'est pas de brider cette économie qui peut être porteuse d'innovations et de croissance, y compris pour les acteurs de l'économie traditionnelle. Ceux-ci doivent s'en saisir afin d'améliorer l'efficacité de leurs services et leur productivité, grâce à des liens facilités avec leurs clients et partenaires ; ils doivent également savoir se positionner sur un marché plébiscité par les consommateurs actuels.

Il s'agit donc surtout de rétablir les conditions d'une saine concurrence et de faire respecter l'équité en garantissant que, pour une même activité, les mêmes droits et les mêmes devoirs s'appliquent. Il s'agit également d'améliorer la transparence des pratiques des plateformes pour leurs utilisateurs, tant en ce qui concerne l'exploitation de leurs données que les conditions régissant les échanges qu'elles hébergent. À cet égard, le groupe de l'artisanat approuve l'ensemble des propositions formulées dans le projet d'avis, notamment sur la fiscalité et sur l'application du « *principe de loyauté* ».

Nous voterons donc ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Sauvageot, au nom du groupe des associations.

Associations - Mme Sauvageot

Mme Sauvageot. Monsieur le président, madame la rapporteure, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, chers collègues, quelle société voulons-nous ?

Cette question simple, par laquelle vous résumez votre projet d'avis, Madame Derobert, n'en est pas moins fondamentale ; elle nous enjoint de considérer la prospective comme un exercice au service de l'action collective, à prendre un peu de recul face au diagnostic. Elle part du principe que toute technique est au service d'un projet, individuel ou collectif et qu'il nous appartient d'en anticiper les usages pour mieux en maîtriser les effets.

Ce texte met donc en exergue les risques et les opportunités que génèrent les outils et les pratiques numériques pour les consommateurs, pour l'emploi, et plus généralement, pour notre cohésion sociale.

Sur la base d'un état particulièrement équilibré et réaliste de la situation, ce projet d'avis préconise une série de mesures immédiates qui visent à adapter le cadre afin de préserver les droits fondamentaux : l'égalité devant l'emploi, l'équité de traitement et la non-discrimination tarifaire, la protection des données personnelles, et donc, de la vie privée, le droit des citoyens à disposer d'eux-mêmes.

Les recommandations du projet d'avis sont précieuses car elles constituent de nombreux points d'appui dont les acteurs publics et privés peuvent se saisir. En matière économique, il est rappelé qu'il n'y a pas de solution miracle, que les échanges entre individus et entreprises ne connaissent plus aucune frontière, et l'accent est placé sur le besoin urgent de repenser le partage de la valeur coproduite.

Le projet d'avis en appelle notamment à la création d'un véritable statut juridique européen des plates-formes, et fait l'hypothèse d'une fiscalité supranationale, voire d'une évolution de notre fiscalité nationale.

Tout en listant avec précision les risques qui peuvent lui être associés, vous prenez en compte le formidable espace de créativité et de possibilité qu'ouvre la coproduction. Mais, vous insistez sur les conditions essentielles à garantir pour que cette coproduction numérique soit réellement au service des citoyens : renforcement des administrations concernées, accessibilité numérique, éducation et gouvernance.

Vous encouragez par exemple le développement d'un service public de la donnée qui garantirait le contrôle pas l'usager de l'usage de ces données. Vous appelez les collectivités territoriales à favoriser les initiatives collaboratives qui contribuent à l'intérêt général, au développement économique local et à la responsabilité environnementale.

Mieux : vous soutenez le « *coopérativisme* » de plate-forme, reconnaissez l'existence des communs et recommandez enfin de poursuivre les réflexions sur la notion de domaine commun informationnel.

Le groupe des associations apprécie la dimension très positive et concrète du projet d'avis; il souscrit donc pleinement à toutes vos propositions et se tient à votre disposition pour le faire vivre dans le débat public car associations et fondations, comme les organisations de l'économie sociale et solidaire, sont en première ligne des changements qui s'annoncent. Nous voterons ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Saint-Aubin, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - M. Saint-Aubin

M. Saint-Aubin. Monsieur le président, madame la rapporteure, chers collègues, en choisissant de s'intéresser au numérique comme premier thème d'autosaisine pour la nouvelle mandature, la section des activités économiques s'inscrit clairement dans les objectifs stratégiques du Conseil économique, social et environnemental sous l'angle de l'analyse d'un phénomène irréversible qui transforme profondément notre société.

Le travail gratuit effectué par le consommateur - volontairement ou non - et l'exploitation des données qui en résultent posent de nombreuses questions que le projet d'avis a listées avec pédagogie. Nous en développerons trois : l'emploi, le droit des données et la protection sociale.

L'emploi.

La CFDT, comme le projet d'avis, ne partage pas le catastrophisme qui considère le numérique comme inéluctablement destructeur de l'emploi ; des emplois disparaîtront, mais d'autres seront créés dans des métiers qui n'existent peut-être même pas encore, et surtout, les emplois sont et seront transformés, y compris avec une opportunité de se réapproprier le travail en lui donnant plus de sens et plus de liberté.

C'est à cette transformation qu'il faut préparer le citoyen, le travailleur et le consommateur ; il faut les préparer en luttant contre la fracture numérique, qu'elle soit géographique, technique ou sociale, qu'elle relève des usages professionnels ou personnels.

Nous soutenons particulièrement les préconisations qui ont trait à l'éducation et à la formation tout au long de la vie dans la continuité de plusieurs avis antérieurs du Conseil économique, social et environnemental, dont le tout récent sur Les certificats de qualification professionnelle.

C'est un enjeu qui n'est pas pris à sa juste mesure dans de trop nombreux secteurs d'activité et de trop nombreuses branches professionnelles.

La question des données personnelles

Un statut doit définir les droits d'accès, de reproduction, de transfert, d'exploitation, d'agrégation et de destruction de ces données. Il y va de la préservation des libertés fondamentales et de l'acceptabilité sociale de l'économie numérique en général, face à la crainte d'une vie sous surveillance permanente.

Il s'agit aussi de répartir la valeur ajoutée obtenue à partir du travail gratuit du consommateur. Ce sujet et le rôle des différentes parties prenantes doivent faire l'objet d'une régulation européenne, ou mieux, mondiale. Ceci pour éviter les conséquences néfastes des différentes formes de *dumping* et d'évitement fiscal ainsi que les effets d'aubaine à forte incidence sociale et financière.

La protection sociale

Le salariat reste le modèle dominant, mais ses frontières sont de plus en plus floues. Celui qui crée des données à titre gracieux ou payant peut être salarié, travailleur indépendant, bénévole d'association, en formation, en congés ou au chômage.

La protection sociale pourra de moins en moins se fonder sur les seules cotisations liées à l'emploi salarié. Dans le prolongement de la piste ouverte par le Compte personnel d'activité, les droits associés devront bénéficier, non pas au salarié en tant que tel, mais à la personne ; et il faut penser à des modes de protection contre la précarité, adaptés à des statuts multiples et à de nouvelles formes de subordination économique.

Les préconisations du projet d'avis apportent une clarification bienvenue sur les enjeux et ouvrent des pistes pour avancer sur ces questions complexes ; la CFDT le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Roche, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Roche

Mme Roche. Monsieur le Président, madame la rapporteure, mesdames et messieurs, en 2016, plus personne ne peut ignorer que la transition numérique de masse, couplée à l'inexorable développement des objets connectés, modifie en profondeur les comportements des consommateurs.

Le terme même de « coproduction » induit parfaitement l'ambivalence d'un client mis à contribution, de sa propre participation, dans l'élaboration, voire la production d'un bien ou d'un service.

Cette contribution pouvant être polymorphe, ce sont de nombreux secteurs qui sont touchés, tels que la grande distribution, les loisirs, les voyages, les transports, les banques, les assurances etc.

Au-delà de la recherche du moindre coût et des commodités d'accès, cette dynamique peut également faire appel à d'autres ressorts et motivations, plus sociétales, tels que le besoin de personnalisation ou bien encore, la participation à une production collaborative, voire éthique.

Pour les entreprises, ce peut être un besoin de gestion directe en influant par exemple sur le comportement du consommateur : adhésion à la marque, fidélisation, satisfaction au client...

La numérisation de l'économie engendre des bouleversements et des mutations d'ampleur, notamment au plan social, et touche par conséquent les emplois. Si nombre d'entre eux sont impactés et certains, détruits, d'autres seront créés. Nous n'en sommes qu'au commencement. En effet, selon Marc Chemin, coordinateur du plan *Big Data*, lancé dans le cadre de la nouvelle France industrielle, entre 30 et 50 % des postes vont évoluer. Les enjeux autour des compétences et des qualifications sont donc cruciaux.

Notre organisation incite ses représentants, à travers les branches professionnelles et les OPCA, à codéfinir avec les employeurs toutes les actions de nature à soutenir ce besoin de transition numérique.

Pour le groupe CFE-CGC, encourager une coproduction favorable à la croissance et à l'emploi doit être un impératif. L'évidente concurrence entre secteurs traditionnels et coproductions collaboratives rend souhaitable la clarification des règles existantes en matière de définition du caractère professionnel d'une activité.

Si le travail d'harmonisation dans les filières industrielles a déjà été entrepris en amont dans le cadre des discussions sur les traités CETA et TTIP, il est essentiel qu'une coordination des investissements et des normes se fasse au niveau européen; et quand on parle de normes, il s'agit aussi des normes sociales qui sont à renforcer par le haut dans un secteur numérique où émergent à grande vitesse des emplois d'auto-entrepreneur qui ne seraient en fait qu'une forme de salariat multi-employeurs.

La diffusion croissante des technologies numériques nous confronte de manière inédite à la problématique de l'intégration du progrès technique dans notre société. Celle-ci doit donc se faire avant tout au bénéfice de l'intérêt général des générations actuelles et futures en assurant l'égalité d'accès au service à tous les citoyens et sans donner lieu à un détournement de pouvoir au détriment de celui, légitime, de notre démocratie.

Le groupe CFE-CGC tient à remercier Mme la rapporteure pour ce projet d'avis et ce rapport très complet sur un sujet jusqu'alors inexploré par notre Conseil

Le groupe CFE-CGC partage largement les préconisations contenues dans ce projet d'avis, et donc, le votera.

Vous trouverez des précisions complémentaires sur notre positionnement dans notre déclaration écrite. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Sagez, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - M. Sagez

M. Sagez. Madame la rapporteure, mesdames, messieurs, chers collègues, la CFTC a à cœur de guider les changements résultant de la troisième révolution industrielle. Elle peut, en effet, être vecteur d'un nouveau contrat social dans un monde en plein bouleversement, plus juste pour les travailleurs, à condition d'en prévoir et d'en accompagner les mutations.

L'un des changements les plus visibles réside dans l'acte de consommation : la consommation de masse perd de la vitesse au profit d'une consommation de plus en plus personnalisée, les consommateurs désirant euxmêmes davantage de services intégrés à leurs achats. Dans ce contexte se développent de nouvelles formes de coproduction.

La CFTC insiste sur les deux modes de coproduction repris dans l'avis :

- l'une, passive, à la faveur du numérique, donc imposée et obligatoire par le fournisseur public ou privé. Celle-ci nécessite l'accessibilité par et pour tous.
- l'autre, à la faveur de la révolution numérique, plus active, plus dynamique et plus utile pour l'usager ou le consommateur, dès lors qu'elle est volontaire.

L'avis en cite d'ailleurs deux :

- le marketing participatif, qui repose sur la participation volontaire des consommateurs.rices;
- la coproduction relevant de l'initiative des consommateurs.rices.

Les 34 préconisations de ce projet d'avis servent à améliorer les différents dispositifs à mettre en œuvre.

Pour la CFTC, seules ces formes actives appellent une adaptation de la réglementation de cette nouvelle forme de travail. Ces formes de coproduction réduisent peu à peu la frontière entre le travail, la production et la consommation.

La CFTC insiste sur le fait que tout travail doit créer du droit social. De même, il est impératif que la personne puisse choisir de ne pas être un.e consom-acteur.rice.

La CFTC appuie particulièrement les recommandations 9 à 15, entourant et réglementant l'utilisation des données personnelles, notamment celles relatives aux mineurs et à la santé des personnes.

Elle appuie les propositions liées à l'impulsion des programmes de formation et de reconversion professionnelle. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la CFTC parle des emplois nouveaux, émergeant de ces technologies et rappelle que toute activité doit permettre d'acquérir des droits attachés à la personne dès lors que nous raisonnons en termes de formes nouvelles et élargies d'activité qui seront susceptibles d'alimenter le CPA.

Toutefois, la CFTC considère que l'inflation normative - qui ne ferait qu'instaurer des barrières financières et sociales à une frange de la population souvent exclue du marché du travail - ne devrait pas être le guide de cette troisième révolution.

La CFTC est consciente que la réglementation et le cadrage sont des éléments importants, mais ceux-ci devraient davantage accompagner les effets positifs de la coproduction.

Notre seul petit regret, dans le projet d'avis, est d'avoir inscrit prioritairement dans le texte les risques de cette mutation plutôt que d'en développer les probables avantages.

Les atouts de la coproduction sont indéniables :

- développer l'imagination pour proposer des biens et services de plus en plus personnalisés;
- faire émerger de nouvelles formes de travail ;
- inciter les personnes à se former pour suivre ces évolutions, et bien d'autres.

La question de la rétribution de la coproduction est peu abordée dans ce projet d'avis. Cependant, la CFTC établit un lien direct avec les travaux en cours sur le revenu citoyen.

Mais vous l'aurez compris, la CFTC votera donc le projet d'avis. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Cailletaud, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Cailletaud

Mme Cailletaud. Monsieur le président, madame la rapporteure, chers collègues, le rapport réalisé par Martine Derobert est un document construit, solide et bien documenté sur un sujet complexe.

La frontière entre consommation et production est rendue plus ténue dans la mesure où la mise en œuvre réalisée par les nouveaux outils numériques - et notamment avec le phénomène des plateformes - a pris une importance qui modifie les modes de production et de consommation.

La rapporteure a fait le choix d'examiner la question sous l'angle de la consommation et non de la production. Même sous cet angle restreint à la consommation, les questions des conditions de la production se posent.

Ce projet d'avis est nécessaire à un moment où la mutation numérique se combine avec le développement de l'économie dite « collaborative », susceptible d'entraîner des dérives comme la mise en cause de la propriété intellectuelle, la captation de données, de l'innovation technologique et de la création artistique.

La tendance à l'accaparement de la valeur ajoutée par des grands groupes mondiaux au profit de la finance se confirme.

La transformation numérique bouleverse les cadres sociaux quant aux salaires, aux droits et à la protection sociale des travailleurs et travailleuses.

Utiliser la coproduction - non pour contourner les lois sociales des pays, déshumaniser le travail ou utiliser le travail gratuit du consommateur et de la consommatrice pour augmenter les marges - mais pour permettre l'innovation, profiter à l'emploi, diminuer l'empreinte écologique, dégager du temps libre, sont des objectifs que nous partageons.

Ainsi la question du partage de la richesse créée, des moyens de faire contribuer les plateformes numériques et leurs utilisateurs et utilisatrices est évoquée, sans pouvoir aller plus au fond du sujet, au travers des recommandations sur la loyauté des plateformes et la déclaration automatique des revenus.

La protection des utilisateurs et utilisatrices, de leurs données - qui constituent un véritable enjeu économique et éthique - est encadrée avec plusieurs recommandations sur la vie privée, les données personnelles et la proposition d'un service public des données. Les données concernant la santé font l'objet d'une recommandation spécifique.

La question des plus fragiles et de la fracture numérique est traitée. Rappelons que l'illettrisme concerne 7 % de la population française.

Les outils numériques et internet représentent un coût élevé d'équipement, d'abonnement et leur utilisation suppose un savoir-faire qui doit être organisé. Des zones entières de notre territoire sont toujours privées de l'accès au haut débit.

Ainsi sans mesures spécifiques, la transformation des services induite par l'utilisation des technologies dites du numérique pourrait avoir comme conséguence d'exclure encore davantage une partie de la population.

Pour la CGT, simplifier, rapprocher, personnaliser le rapport à l'usager et l'usagère doit se conjuguer avec l'amélioration de la qualité des services et garantir l'intérêt général, la cohésion et la justice sociale.

La CGT votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Homez, au nom du groupe CGT-FO.

CGT-FO - M. Homez

M. Homez. Monsieur le président, madame la rapporteure, chers collègues, l'avis sur la coproduction présenté par Martine Derobert a fait l'objet de nombreuses discussions et débats très intéressants lors de son examen en section.

Le sujet de la coproduction à l'heure du numérique avec les risques et opportunités pour les consommateurs et l'emploi est très éclairant sur l'impact du numérique sur nos modes de consommation.

Il contribue à une prise de conscience collective sur le fait que nous sommes tous en tant que consommateurs des coproducteurs. Il met en perspective les nombreuses questions, incertitudes, voire inquiétudes que cela soulève.

En effet la confusion des rôles entre les consommateurs et les producteurs et la montée en puissance des outils numériques ont amplifié le phénomène de coproduction, et par la même la contribution des consommateurs.

Au quotidien, le consommateur fait tout pour se faciliter la vie et pour gagner du temps, mais il ne se rend pas toujours compte des méfaits qu'induit sa manière de consommer et bien souvent ignore, ou sous-estime, les conséquences que cela peut avoir sur l'emploi et les entreprises françaises. Cette réflexion nous a conduits à poser les vraies questions sur les enjeux sociaux, économiques, fiscaux et environnementaux de la transition numérique sans oublier ses effets sur le consommateur et l'emploi que nous avons voulu mettre en avant dans un pays où le chômage est beaucoup trop élevé.

Force est de constater également que les citoyens ne sont pas tous au même niveau d'information et de formation dans l'utilisation de moyens technologiques et que les foyers ne sont pas tous équipés d'ordinateurs. Afin d'éviter de nouvelles formes d'inégalités, il devient urgent de mettre en œuvre une véritable lutte contre la précarité et l'illettrisme numérique.

De même il est urgent de garantir une égalité de traitement de tous les citoyens en posant un principe d'accessibilité des services publics, en garantissant aux usagers un réel accès physique de proximité sur l'ensemble de notre territoire et en particulier en milieu rural.

À l'heure où le numérique se diffuse dans toutes les sphères de la société, il est nécessaire d'alerter les consommateurs sur les défis que cela soulève, comme il est nécessaire de dire clairement que notre façon de consommer influe sur l'emploi et parfois en détruit.

Le numérique se doit d'être une source de progrès au service de tous les citoyens et une vraie opportunité, le but étant de développer l'emploi sur nos territoires. Et la France a en ce sens de nombreux atouts.

Pour cela, il nous faut renforcer la protection des entreprises qui sont confrontées à une concurrence déloyale, certaines entreprises - numériques ou *start-up* - n'étant pas soumises aux mêmes règles et contraintes. C'est pourquoi une harmonisation des règles s'impose.

Tout comme il est impératif de renforcer la protection des salariés en privilégiant les normes actuelles de contrat de travail et, face à cette nouvelle économie, en instaurant de nouveaux droits pour assurer la stabilité de notre système social.

La question de l'environnement est aussi au cœur de ce projet d'avis. Elle se devait d'être abordée et prise en compte.

Les préconisations proposées tendent vers ces objectifs et vont dans le bon sens. Le groupe FO propose de valoriser l'ensemble des travaux faits par le CESE sur le sujet du numérique.

Notre groupe votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Lexcellent, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Lexcellent

Mme Lexcellent. Monsieur le président, madame la rapporteure, chers collègues, la coproduction est une pratique qui se développe depuis plusieurs années et la révolution numérique lui donne une nouvelle ampleur : plateformes numériques, émergence du « *do it yourself* », multiplication des *fablabs*, etc. Cette coproduction peut se faire à des degrés très variables ; de la simple consultation à une véritable intégration dans le processus de production. Des formes de collaboration plus ou moins encadrées se diffusent. Si certaines sont involontaires, voire subies, d'autres répondent à de réelles motivations des citoyens pour un autre consommateur.

Dans tous les cas, émerge ainsi une zone floue entre le travail et le rôle des consommateurs clients.

Le projet d'avis propose une analyse très bien étayée de ce phénomène. Nous avons apprécié cet état des lieux équilibré : il pointe tant les risques, notamment de distorsion de concurrence, que les opportunités en termes d'innovation. Il dresse ainsi la trajectoire de ce que pourrait être un modèle alternatif à la française, ou européen, à travers un cadre de régulation qui reste à construire.

Les attentes des consommateurs sont en effet fortes en termes d'économie de proximité, de circuits courts, alimentaires par exemple, ou encore d'une énergie citoyenne renouvelable.

Des communautés s'organisent qui favorisent le sentiment d'appartenance, la cohésion et la participation. Mais les consommateurs qui produisent de la valeur ajoutée pour les entreprises doivent aussi s'y retrouver et être protégés. Pour nous il est donc essentiel d'encourager une coproduction respectueuse de l'intérêt collectif, avec une répartition de la valeur générée collectivement ainsi qu'une gouvernance ouverte ou partagée. Nous retrouvons d'ailleurs là les fondements des coopératives, de la forme la plus ancienne, les coopératives de consommateurs, à la plus récente, les sociétés coopératives d'intérêt collectif.

À cet égard, l'essor des plateformes numériques mérite d'adapter notre cadre juridique et fiscal. Si elles répondent en effet à des attentes et ouvrent de nouveaux marchés, elles engendrent également des risques notamment sur l'utilisation des données personnelles. Nous partageons pleinement la volonté de créer un véritable statut juridique européen de la plateforme numérique, ainsi que le développement du « coopérativisme de plateforme » comme l'avait également relevé le Conseil national du numérique.

Madame la rapporteure, nous vous félicitons pour la qualité de ce travail prospectif et partageons pleinement avec vous l'objectif de mettre la coproduction au service des consommateurs, de l'emploi et de la croissance.

Nous voterons ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Grivot, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Grivot

M. Grivot. Monsieur le Président, madame la rapporteure, chers collègues, lorsque notre section a commencé à travailler sur le sujet de la coproduction, le moins que l'on puisse dire est que la majorité de nos membres n'était pas, loin s'en faut, familière du concept.

Après plusieurs semaines de travail, ou quelques jours pour les plus intelligents d'entre nous, nous nous sommes aperçu que la coproduction ressemblait beaucoup à la prose que M. Jourdain pratique sans le savoir.

Nous coproduisons tous et de plus en plus. Nous le faisons pour différentes raisons - comme le fait d'être acteurs de notre consommation ou la recherche d'un meilleur prix - mais nous le faisons tous.

Si elle nous paraît naturelle, évidente, inévitable, cette coproduction n'en a pas moins des conséquences importantes sur notre cadre juridique et économique. Parfois, le consommateur peut ne pas s'apercevoir qu'il n'est pas acteur de cette coproduction mais plutôt qu'elle lui est imposée. Dans le même temps, cette coproduction qui nous paraît plus simple, plus rapide, plus efficace, et donc porteuse de productivité et de gains économiques, peut avoir des conséquences importantes en matière d'emploi.

Il était donc très utile de se pencher sur cette question et madame la rapporteure l'a fait avec talent, pédagogie et au surplus dans un projet d'avis clair et concis; qu'elle en soit remerciée!

Le groupe des entreprises est parfaitement conscient que tout changement dans les modes de consommation, dans les rapports entre le producteur et le consommateur, a des conséquences sur toute la chaîne de valeur. Les entreprises, quelle que soit leur taille, savent que leur survie dépend de leur capacité à proposer à leurs clients des produits ou des services à un prix compétitif. Au final, c'est le consommateur qui décide de ce qu'il veut et les entreprises doivent s'adapter. Ce que nous, entreprises, souhaitons, c'est que les règles soient les mêmes pour tous. Dans la bataille économique qui est à l'œuvre en ce moment, les entreprises françaises doivent lutter à armes égales.

Dans ce secteur, comme dans d'autres, nous souhaitons l'émergence de champions français et européens. Alors n'obligeons pas nos entreprises à appliquer des règles qu'elles seraient les seules à devoir appliquer.

La coproduction dans l'univers numérique cache aussi l'exploitation de nos données personnelles et une fiscalité hors-sol, qui ne revient pas à notre territoire. Aussi nous sommes tout à fait favorables à ce que des règles plus contraignantes s'appliquent, si nécessaire, pour protéger les données privées, renforcer la responsabilité des plateformes ; mais, elles doivent s'appliquer partout. À titre d'exemple, créer un véritable statut juridique européen de la plateforme est une bonne idée, de même que l'ouverture d'un espace de signalement en ligne des pratiques contraires au principe de loyauté.

Comme je le disais au début de mon intervention, le sujet de la coproduction est complexe. Au terme de ce projet d'avis, le groupe des entreprises considère que les préconisations faites sont de nature à faire avancer l'intérêt général.

Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises votera ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Bonduelle, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Bonduelle

M. Bonduelle. Monsieur le président, madame la rapporteure, chers collègues, à l'ère du numérique nos données de consommation, de comportement ou personnelles ainsi que notre coopération attirent de plus en plus d'opérateurs, parfois peu scrupuleux et presque toujours hors d'atteinte.

Quelle est la place du citoyen et du consommateur dans ce monde qui évolue à grande vitesse ?

Comment définir l'intérêt collectif?

Quel est le rôle des autorités pour garantir l'égalité d'accès et l'usage au service de base et de premières nécessités ?

L'économie numérique ne peut pas être un univers sans limite ni règles. La société doit maîtriser le développement des finalités et de l'usage de ces innovations technologiques : « Numérique sans conscience n'est que ruine de l'âme...Rabelais 2.0. ».

En revanche, les potentialités et les réussites de la coproduction numérique sont à juste titre soulignées dans le projet d'avis. Les millions de données environnementales recueillies par les citoyens dans le cadre de la science participative sont un exemple de coopération innovante et utile.

Notre groupe tient à saluer deux recommandations du projet d'avis :

- celle consistant à intégrer les plateformes numériques du transport ou du recyclage dans les schémas publics du climat, de l'emploi local ou de l'économie;
- celle consistant à approfondir la connaissance sur ces impacts environnementaux afin de mettre la coproduction numérique au service de la transition écologique.

Le projet d'avis propose l'étude des pratiques induites chez les usagers, mais aussi l'impact des outils numérique eux-mêmes.

Le groupe environnement et nature votera ce projet d'avis. Il remercie sa rapporteure pour son travail original, minutieux et approfondi. Ce travail appellera un avis de suite tant le paysage numérique, dans cinq ans, sera fondamentalement différent de celui dans lequel nous évoluons aujourd'hui. (Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas d'autre demande de parole, je déclare close la discussion générale.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, je vous informe qu'aucun amendement n'a été déposé sur le projet d'avis présenté par Martine Derobert, rapporteure.

En conséquence, je vous propose de procéder au vote sur l'ensemble du texte.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants: 159Ont voté pour: 157Se sont abstenus: 2

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. Je cède la parole à Delphine Lalu, présidente de section des activités économiques.

Mme Lalu. Merci, monsieur le président. Je m'exprime au nom de la section et j'associe mes deux vice-présidents, Mme Ingelaere et M. Guglielmi.

Je salue le travail accompli par Mme Derobert, qui a été de grande qualité, tant sur le fond que sur la forme. Ces travaux ont été conduits, grâce à l'ensemble des membres de la section, dans une ambiance conviviale, studieuse où chaque mot a été pesé, chaque mot a été négocié.

Notre section est composée d'une quarantaine de personnes, dont trentedeux conseillers complètement investis qui viennent très régulièrement. Elle comprend également cinq personnalités associées que je souhaiterais nommer car elles nous ont beaucoup aidés dans l'élaboration de ce projet d'avis. Je remercie MM. Batteux, Burban, Segrestin, Plantade et Giquel.

Dix-neuf auditions, dont onze en section, ont permis de produire l'avis que nous venons d'adopter. Je vous en remercie toutes et tous.

Je salue la présence de M. Constant, président du Comité consultatif des services financiers. Parmi les invités, je remercie également les représentants de l'INSEE, de l'Institut national de la consommation, de l'AFNOR, le président de la section « marché unique, production, consommation » du Conseil économique et social européen ; Pierre-Jean Coulon, notre homologue, n'a pu venir aujourd'hui, mais il suit nos travaux. Vous avez formulé la nécessité d'une articulation avec le niveau européen, nous commençons à y travailler.

Je salue et remercie nos administrateurs : Mme Khatchatrian et MM. Becq-Giraudon et Massip.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci madame la présidente et encore toutes mes félicitations pour le très bel article paru dans *Le Monde*, ce jour. Mes remerciements également à toutes celles et tous ceux qui permettent de faire fonctionner la plénière au mieux.

Mes chers collègues, je vous répète combien je compte sur votre présence vendredi prochain. Je sais que c'est compliqué, que ce n'est pas forcément le meilleur moment, mais nous n'avons pas choisi la date.

Je vous donne rendez-vous vendredi 28 octobre 2016.

La séance est levée.

* *

La séance est levée à 16 heures 05.

Prochaine séance, vendredi 28 octobre 2016, à 11 heures.

ANNEXE

Annexe 1 - Diaporama illustrant les propos de Martine Derobert, rapporteure

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LACONSOMMATEUR.RICEET L'EMPLOI

LES CONSTATS

Qu'est ce que la coproduction?

« la participation du.de la consommateur.rice à la production des biens et services qu'il.elle consomme »

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE LACONSOMMATEUR. RICEET L'EMPLOI

LES CONSTATS

- La coproduction : des formes variées
- L'autoproduction dirigée : report de tâches simples vers le.la consommateur.rice
- Le marketing participatif: association du.de la consommateur.rice à des tâches plus complexes
- Les formes de coproduction à l'initiative des consommateur.rice.s

LES CONSTATS

La coproduction: une réalité pour toutes et tous

- Des pratiques qui se généralisent...
- -88% des Français.es ont utilisé une caisse automatique en supermarché
- La moitié des Français es recourent régulièrement à la consommation collaborative
- ... et qui induisent des modifications rapides des comportements
- 18% des Français.es fréquentent leur agence bancaire plusieurs fois par mois (2014), contre plus de 50% en 2010

26 octobre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LACONSOMMATEUR.RICEET L'EMPLOI

LES CONSTATS

► Un phénomène amplifié par la transition numérique

- Le numérique comme catalyseur de la coproduction...
- ...et vecteur d'une nouvelle forme de coproduction fondée sur la donnée
 - Un marché européen des données personnelles estimé à mille milliards d'euros à l'horizon 2020

26 actabre 201

LES CONSTATS

- Les enjeux pour le.la consommateur.rice
 - La coproduction comme réponse à certaines aspirations des consommateur.rice.s et du corps social
 - ...mais qui soulève de nouveaux enjeux

6 octobre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LA CONSOMMATEUR. RICEET L'EMPLOI

LES CONSTATS

- Des effets pour toute la société dans un contexte évolutif et incertain
 - Un effet ambivalent sur l'emploi : « fin du travail » contre « théorie du déversement »
 - Des mutations de notre tissu économique
 - Un enjeu environnemental

LES CONSTATS

- Conclusion du constat : des avantages et des inconvénients qui ne s'annulent pas
 - Comment adapter nos régulations aux nouveaux modes deconsommation tout en favorisant le potentiel de croissance que représente l'économie numérique pour notre pays?
 - Comment accompagner les transitions en cours tout en préservant les mécanismes de solidarité qui fondent notre pacte social?

26 actabra 201

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LACONSOMMATEUR.RICEET L'EMPLOI

LES PRÉCONISATIONS

- Axe 1: reconnaître, encadrer et sécuriser la contribution du.de la consommateur.rice
 - Mesurer et reconnaître l'apport des consommateur.rice.s
- Réaliser une évaluation de la coproduction et de pérenniser cette mesure par l'intégration d'un indicateur dans la statistique nationale

LES PRÉCONISATIONS

- Axe 1: reconnaître, encadrer et sécuriser la contribution du.de la consommateur.rice
 - Assurer une meilleure répartition de la valeur générée par la coproduction
 - Sur les questions de fiscalité numérique, privilégier le niveau international (OCDE) ou européen
 - A défaut de solution à ces niveaux, expertiser les pistes en débat pour mieux prendre en compte la valeur des données dans notre fiscalité

26 actabra 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LACONSOMMATEUR.RICEET L'EMPLOI

LES PRÉCONISATIONS

- Axe 1: reconnaître, encadrer et sécuriser la contribution du.de la consommateur.rice
 - Réguler les rapports de consommation dans le cadre de la coproduction
 - Instituer un statut juridique européen de la plateforme
 - Créer un espace de signalement en ligne des pratiques contraires au principe de loyauté consacré par la loi pour une République numérique

LES PRÉCONISATIONS

- Axe 1: reconnaître, encadrer et sécuriser la contribution du consommateur
 - Protéger les consommateur.rice.s et leurs données
 - Reconnaître en droit le principe d'autodétermination informationnelle garantissant à chaque individu le contrôle de ses données
 - Créer un comparateur public des conditions générales d'utilisation et des politiques d'utilisation des données personnelles des plateformes numériques

26 octobre 2016

Adle

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LA CONSOMMATEUR. RICEET L'EMPLOI

LES PRÉCONISATIONS

- Axe 2: encourager une coproduction favorable à la croissance et à l'emploi
 - Garantir les conditions d'une concurrence loyale entre acteurs
 - Soumettre les acteurs de l'économie numérique aux mêmes règles que leurs homologues non dématérialisés
 - Étendre les droits et protections reconnus aux professionnel.le.s et aux salarié.e.s aux acteurs des nouvelles formes d'activités

LES PRÉCONISATIONS

- Axe 2: encourager une coproduction favorable à la croissance et à l'emploi
 - Protéger l'emploi et accompagner les transitions
 - Mobiliser les branches professionnelles pour anticiper et accompagner les transformations induites par le numérique
 - Mettre à profit les dispositifs publics d'aide et de soutien aux entreprises pour stimuler un développement économique et numérique favorable à l'emploi de qualité

26 octobre 2016

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE.
RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LACONSOMMATEUR.RICEET L'EMPLOI

LES PRÉCONISATIONS

- Axe 3 : privilégier une coproduction respectueuse de l'intérêt collectif
 - Donner aux citoyen.ne.s le pouvoir d'agir
 - Lutter contre la précarité numérique
 - Soumettre les services publics à un principe d'accessibilité
 - Intégrer la médiation numérique aux missions des services publics locaux

LES PRÉCONISATIONS

- Axe 3 : privilégier une coproduction respectueuse de l'intérêt collectif
 - Réaliser le bénéfice environnemental de la coproduction
 - Intégrer la coproduction dans l'analyse de cycle de vie (ACV) et l'analyse sociale du cycle de vie (ASCV) des produits et services
 - Valoriser l'apport des plateformes collaboratives dans les différents schémas des collectivités territoriales lorsque leur action s'inscrit dans un objectif d'intérêt général

26 actabra 2016

agile

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

LA COPRODUCTION À L'HEURE DU NUMÉRIQUE. RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LE.LACONSOMMATEUR.RICEET L'EMPLOI

LES PRÉCONISATIONS

- Axe 3 : privilégier une coproduction respectueuse de l'intérêt collectif
 - Associer les consommateur.rice.s à la régulation de la coproduction
 - Développer le service public de la donnée consacré par la loi pour une République numérique
 - Promouvoir le « coopérativisme de plateforme »

► CONCLUSION

« Le numérique n'est pas automatiquement la clé d'une transition vers une société meilleure. Il peut être mis au service d'une société plus équitable, plus juste, plus solidaire, plus émancipatrice - mais à condition qu'une vision et une ambition politiques accompagnent le développement du « pouvoir d'agir » des citoyens, favorise l'émergence de nouvelles solidarités et soit garante de l'espace public, des commun et du vivre ensemble. »

« Ambition numérique », CNNum, juin 2015